

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Mametz, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Millénium sous la présidence de Monsieur Dominique LEBRUN-VANDEWALLE, maire, à la suite d'une convocation adressée par Monsieur le Maire le vingt-sept janvier deux mille vingt-deux. La séance a été publique.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Monsieur Michel REANT et de Monsieur Philippe BULTELE qui ont donné procuration respectivement à Monsieur Louis-Joseph LALOUX et à Madame Hélène MITHIEUX, et de Monsieur Julien BOUCHEZ, absent jusqu'à son arrivée en cours de discussion de la délibération référencée DCM2022/2.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de dix-huit, il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Hélène MITHIEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à la secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Monsieur Pascal MARANGONY, directeur général des services qui assistera à la séance mais sans participer à la délibération.

DCM2022/1 - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DE « LINGHEM 2 » SUR LE TERRITOIRE DE LINGHEM

Le Conseil municipal,

Vu le dossier de demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien de « Lingham 2 » sur le territoire de Lingham ;

Considérant que le conseil municipal est invité à donner son avis sur ce projet ;

Sur le rapport de Monsieur le maire,

Décide par 8 voix pour et 9 abstentions d'exprimer un avis favorable.

DCM2022/2 - CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE F29 A LA SOCIETE VALOCÎME S.A.S.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 25 m² environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le principe de changement de locataire
- DECIDE de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 5.6.2030, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, l'emplacement de 25 m² environ sur la parcelle cadastrée F 29
- ACCEPTE le montant de l'indemnité de réservation de **7.800 € (6000 € versés à la signature + 9 ans x 200 €/an)**
- ACCEPTE un loyer annuel de **6.500 €** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 1%
- AUTORISE Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tous documents se rapportant à cette affaire.

DCM2022/3 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF CANTINE A UN EURO - INSTITUTION D'UNE TARIFICATION SOCIALE POUR LA CANTINE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29.

Vu le soutien dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté depuis le 1^{er} avril 2019 apporté par l'Etat pour la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour un maximum d'un euro le repas ;

Vu l'aide financière dans le cadre de ce dispositif accordé aux communes rurales de moins de 10 000 habitants qui mettent en œuvre une tarification progressive pour les cantines des écoles primaires,

Considérant que la commune remplit les critères pour bénéficier de ce dispositif notamment en raison de l'éligibilité de la commune à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2021, le montant de l'aide de l'Etat est porté de 2 à 3 euros par repas ;

Vu que l'aide nécessite la mise en place d'une tarification progressive qui doit prévoir au moins 3 tranches en fonction des revenus des familles ou de leur quotient familial, avec au moins une tranche inférieure ou égale à un euro ;

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public précisant que les prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public précisant que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires des collèges et des lycées de l'enseignement publics sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge ;

Vu la délibération DCM2021/41 du 14.12.2021 se prononçant favorablement sur le principe de la mise en place du dispositif « cantine à un euro » ;

Sur proposition de Monsieur Philippe MACHEN, premier adjoint au maire ;

Décide, à l'unanimité de ses membres de confirmer l'adhésion au dispositif « la cantine à un euro » et d'instituer pendant la durée de la convention signée avec « l'Etat » et à compter du 28 février 2022 la tarification suivante établie en fonction du quotient familial de la famille :

tranche	Quotient familial	Prix du repas de cantine facturé
1	Inférieur ou égal à 700 euros	0.50 euro
2	Supérieur à 700 et inférieur ou égal à 1000 euros	1 euro
3	Supérieur à 1000 euros	3.10 euros

DCM2022/4 - ACHAT DE CAPTEURS DE CO2

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la pandémie,

Vu la nécessité de veiller à la qualité de l'air notamment dans les établissements recevant du public comme les écoles,

Vu la possibilité de bénéficier de l'Etat d'une participation exceptionnelle aux communes qui font l'acquisition de capteurs de CO2 jusqu'au 15 avril 2022,

Décide, à l'unanimité

De valider l'acquisition de capteurs de CO2 qui seront installés à l'école des Tilleuls, et de solliciter le concours financier de l'Etat.

DCM2022/5 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la possibilité pour une commune de moins de 3 500 habitants de réaliser un débat d'orientation budgétaire pour informer les élus de sorte qu'il soit possible le moment venu d'examiner le projet de budget et de le voter de manière éclairée, et de permettre à l'ensemble des membres de l'Assemblée de s'exprimer sur principales dépenses et recettes et sur les priorités à décider en ce qui concerne notamment les investissements ;

Sur le rapport de Monsieur Philippe MACHEN, premier adjoint au maire en charge de la communication et des finances qui a notamment établi une liste retraçant les dossiers en cours et à venir :

- 1 - Fin du pavage églises de Marthes
- 2 - Constitution de la réserve foncière à Mametz-centre
- 3 - Rénovation des deux logements ex-presbytère
- 4 - Rénovation vestiaire arbitre foot de Crecques
- 5 - Etude RD 130 avec achat de terrain
- 6 - Etude BBC Ecole maternelle
- 7 - Aménagement espace multigénérationnel derrière la mairie
- 8 - Aménagement ressourcerie
- 9 - Sécurité routière
- 10 - Sécurité incendie
- 11 - Passage à la numérotation métrique

Prend acte que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu et que la commission des finances aura à charge de budgétiser ceux-ci.

COMPTE RENDU DES ELUS

Madame Marie-Line TALLEUX, adjointe au maire en charge des fêtes et des associations prend la parole et évoque le programme de commémoration du bicentenaire de la commune :

- Affiche
- Eco cup
- Magnet
- Programme.

Sur la table, je vais vous installer le planning des besoins en personnel. Merci de bien vouloir vous inscrire et si vous le souhaitez préciser vos horaires.

Rappel : Philippe invite tous les intéressés le jeudi après-midi et le samedi matin à la mairie pour préparer les expositions du Bicentenaire.

Elle présente l'affiche, le programme et la randonnée et le programme des festivités pour l'année.

1. Le 17 avril : la chasse aux Œufs de Pâques + un Troc Plantes + Spectacle de magie de Noël qui a dû être reporté.
2. Le 05 juin : la Grande Brocante
3. Le 13 juillet : les Concerts et le Feu d'Artifice sur l'étang de CRECQUES
4. Fin août : Cinéma en pleine air avec buvette
5. Le 11 septembre : la Ducasse de MAMETZ et sa petite Brocante
6. Le 2 octobre : le Théâtre au profit du C.C.A.S.
7. Le 15 octobre : l'ouverture de l'Atelier de Lutins
8. Le 23 octobre : le Repas des Aînés en collaboration avec Laurence FENES
9. Le 15 décembre : le Noël des enfants

Vous remarquerez qu'à partir de mars, il y a une manifestation presque tous les mois.

Vous faites tous parti du Comité des Fêtes donc je compte sur vous pour réserver quelques dates et sur votre participation. Je vous rappelle que notre village à la réputation d'être actif mais sans votre aide, le bureau ne pourra pas assumer toutes ses fêtes !

1822-2022
BICENTENAIRE
DE L'UNIFICATION
18, 19 et 20 MARS 2022

Concerts
Jazz
Gospel

Soirée Costumée

Feu d'artifice musical à la SAUVAGINE

Ses expositions pour revivre l'histoire au cours des siècles,
sa Marche du Bicentenaire et son quizz
sa potée "MAMETZIENNE",
ses dégustations de bières locales,
ses jeux anciens, son Feu d'Artifice...

Venez nombreux
Activités gratuites pour GRANDS et PETITS

MARTHES **CRECQUES** **MAMETZ**

RCS : 885 344 911 Micro-Pixelys, Mametz, ne pas jeter sur la voie publique. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

PROGRAMME DU BICENTENAIRE

CRECQUES – MAMETZ – MARTHES (1822 – 2022)

Vendredi 18 mars 2022

INAUGURATION OFFICIELLE DU BICENTENAIRE : plantation de l'arbre à l'arrière de la mairie	15H30
MESSE avec la participation du groupe ESPRIT GOSPEL dans l'église de MAMETZ	18H00
CONCERT GOSPEL dans la même église	18H45
REPAS à la salle du Millénium : POTEE MAMETZIENNE & son DESSERT créé pour l'occasion	19H30

Réservation auprès de la mairie 03 21 39 07 05 au plus tard le 08/03/22
Adulte 13€ - Enfant 7€ (Pâtes Cabonara)

Samedi 19 & Dimanche 20

RANDONNEE DU BICENTENAIRE avec son quizz : à partir de 9H00
Départ à la Salle du Millénium MAMETZ (7 kms)

EXPOSITIONS sur L'UNIFICATION des 3 COMMUNES

A la Salle Paroissiale de MAMETZ : Historique de 1822 à 2022	9H00/12H30 & 14h00/17H00
A l'église ST VAAST de MAMETZ : Historique de Mametz avant 1822	9H00/12H30 & 14h00/17H00
A l'église ST QUENTIN de MARTHES : Historique de Marthes avant 1822	9H30/12H30 & 14h00/17H00
A l'église ST HONORE de CRECQUES : Historique de Crecques avant 1822	9H30/12H30 & 14h00/17H00

EXPOSITION de VOITURES ANCIENNES :

A la Ressourcerie de MAMETZ contour de l'église derrière la salle paroissiale 9H00/12H30 & 14h00/17H00

EXPOSITION sur l'HISTOIRE des SAPEURS-POMPIERS de MAMETZ & de la RESERVE COMMUNALE :

A la Salle des Associations de MAMETZ 9H30/12H30 & 14H00/17H00

CONCERTS en simultanés dans chaque église

Eglise ST VAAST de MAMETZ	HARPE avec le TRIO MILSODOR	à 14H00, à 15H00, & 16H00
Eglise ST QUENTIN de MARTHES	CONTEUR Eric PINTUS	à 14H00, à 15H00, & 16H00
Eglise ST HONORE de CRECQUES (Samedi)	DUO VIOLONCELLE-ACCORDEON	à 14H00, à 15H00, & 16H00
(Dimanche)	TRIO LUNAR	à 14H00, à 15H00, & 16H00

DEGUSTATION de BIERES ARTISANALES : A la Salle du Millénium de MAMETZ 11H00/19H00

JEUX ANCIENS : A la Salle du Millénium de MAMETZ 11H00/19H00

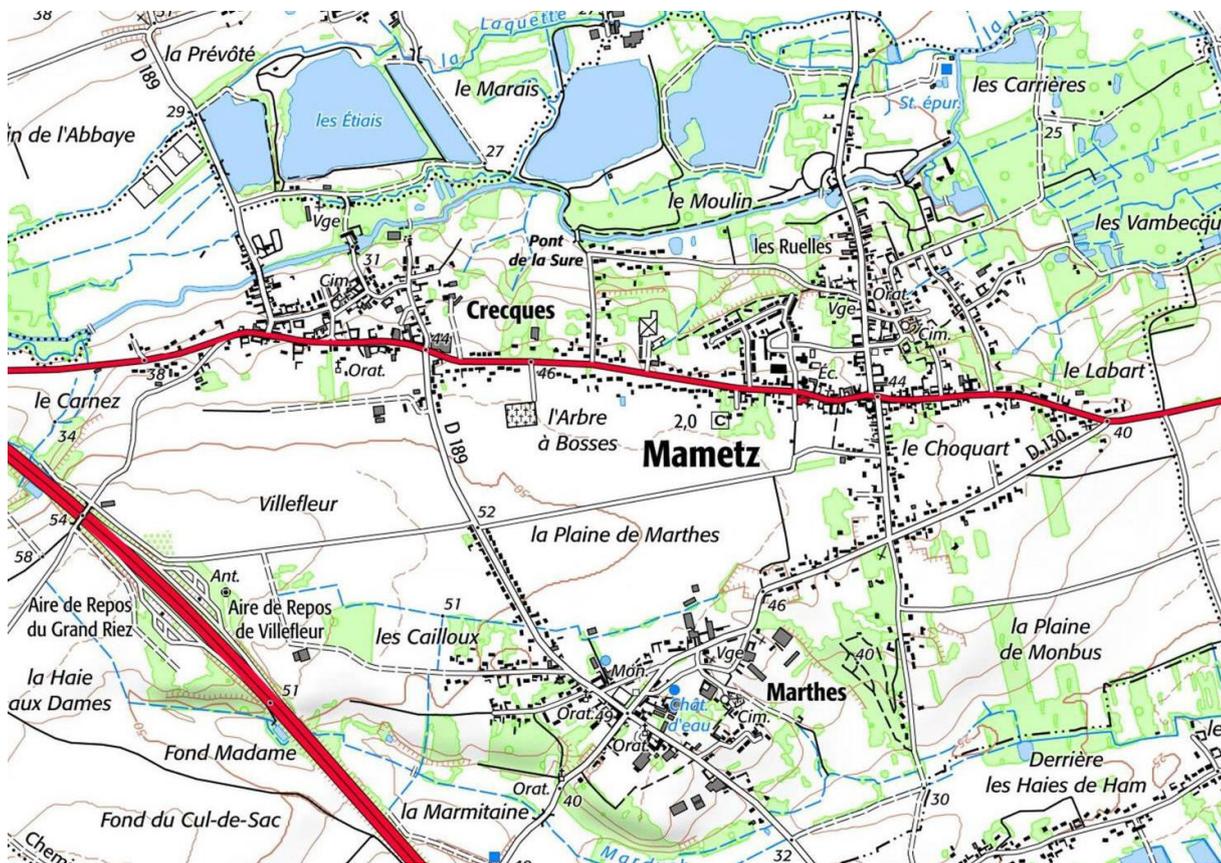
RESTAURATION RAPIDE : A la Salle du Millénium de MAMETZ Midi et Soir

Samedi 19 mars 2022 - Salle du Millénium

CONCERT avec l'Orchestre de JAZZ du Conservatoire d'AIRE sur la LYS	17H30
SOIREE DANSANTE COSTUMEE avec restauration rapide	19H00

Dimanche 20 mars 2022 - Salle du Millénium

THEATRE « L'école d'aujourd'hui » & CHANTS avec la participation des enfants de l'Ecole des TILLEULS	17H30
DESCENTE AUX LAMPIONS jusqu'à l'étang de la SAUVAGINE	19H30
FEU D'ARTIFICE MUSICAL avec effets de lumière sur l'étang de la SAUVAGINE	20H00



Monsieur Philippe MACHEN, premier adjoint au maire en charge des finances et de la communication informe :

- Vaccino'car : Jeudi 17 février 9H - 12H parking arrière du Millénium
- Collecte des encombrants : 9 Mars - inscription en mairie
- Commission finances : Jeudi 31 mars 18 H
- Prochaine réunion CM : Vendredi 8 avril 19H30
- Elections Présidentielles : 10 et 24 avril
- Brocante : 5 juin
- Elections législatives : 12 et 19 juin

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse, Monsieur le Maire lève la séance à 22 H.

DCM2022/1 - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DE « LINGHEM 2 » SUR LE TERRITOIRE DE LINGHEM

DCM2022/2 - CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE F29 A LA SOCIETE VALOCÎME S.A.S.

DCM2022/3 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF CANTINE A UN EURO - INSTITUTION D'UNE TARIFICATION SOCIALE POUR LA CANTINE

DCM2022/4 - ACHAT DE CAPTEURS DE CO2

DCM2022/5 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE